

BLOND 87

ETUDE PARTICIPATIVE

Compte rendu de l'Atelier 4 samedi 12 juin 2021 de 14h30 à 16h30 – CR6

Etaient présents : 7 habitants + Thierry VIVIAN (TV) et Marie France MOREL, 2 chargés d'étude de l'atelier ALUPA

COORDONNEES pour nous joindre :

ALUPA Atelier Limousin d'Urbanisme de Paysage et d'Aménagement

Thierry VIVIAN 06 32 09 66 69 - th.viviant@orange.fr

AVANCEMENT :

Thème : Aménagement de la place du Champ de Foire

CONDITIONS SANITAIRES :

Tous les participants étaient masqués.

ATELIER :

Nous avons donné rdv aux habitants, mais surtout aux riverains de la place du Champ de Foire à la salle des fêtes.

Seule, la responsable de « Ma petite laine » s'est déplacée.

Il y avait 4 nouveaux venus aux ateliers.

TV a présenté une nouvelle fois l'atelier n°3 en fin de réunion pour une séance de rattrapage.

Ensuite, l'atelier 4 a été organisé en 2 temps.

Le temps 1 était consacré premièrement aux atouts et contraintes de la place.

L'extrémité de la rue des rochers qui jouxte la place vient d'être restaurée.

L'aménagement de la rue de Luppé a été présenté lors du dernier atelier.

La spécificité de cette place uniforme est d'appartenir du côté du bâti à des privés et du côté de la route à la commune sans marquage de limite.

Plusieurs bureaux d'étude ont déjà réfléchi à l'aménagement de cette place depuis 2005.

Les enjeux demeurent inchangés :

- Mettre en valeur le patrimoine architectural et environnemental ;
- Donner une forme, des limites, des espaces identifiés, peut-être des accès à la place ;
- Confirmer les fonctions polyvalentes de la place à dominante piétonne (rencontre, commerces, stationnement, pique-nique, départ rando) ;
- Réduire les espaces de stationnement et donc les surfaces minérales ;
- Contrecarrer l'effet de coupure de la RD3 ;
- Rendre plus lisibles les commerces.

Les actions envisagées sont :

- Restaurer et aménager le patrimoine ;
- Organiser le stationnement ;
- Redécouvrir l'Issoire ;
- Créer une zone 30 ;
- Planter des arbres de hauts jets (ombre) et mettre en place un revêtement adapté à toutes les activités ;
- Intégrer la rue du Theil dans la place et l'espace vert du Theil.

Le SYGIV a décidé la découverte de l'Issoire et en assure le financement. C'est la première fois qu'il travaille sur ce thème au sein d'un village.

La commune a décidé d'acquérir la propriété « bateau » en utilisant la procédure d'abandon manifeste qui normalement met 3 mois + 3 mois. Début 2022, on ne sera plus dans l'incertitude concernant cette propriété.

La réflexion doit être globale et doit intégrer le stationnement et la connexion piétonne vers les jardins de la Monjoie, ainsi que la future chicane à 1 voie matérialisant la limitation à 30 km/h au niveau de l'espace vert du Theil.

La découverte de l'Issoire révèle des problèmes d'accès aux propriétés riveraines, à savoir :

- L'habitation du brocanteur (179) n'a pas de sortie à l'heure actuelle sur la voie publique (garage) et il doit traverser la cour de l'habitation de Bent Van Kleef (180) ;
- La grange du brocanteur (191) donne sur la place ;
- Les parcelles 192 (atelier Ma Petite Laine) et 193 sont accessibles depuis la rue des Rochers.

L'ouverture du canal va isoler la parcelle 180 (habitation de Bent Van Kleef) et la 191 (grange du brocanteur) ce qui impose la création de 2 passages ou d'un passage commun.

L'habitation du brocanteur est isolée de la place par son propre garage sans ouverture côté place.



Un nouvel habitant (178) possède le gerge le long de la place dans le prolongement de celui du brocanteur. Il faudrait que la mairie connaisse les intentions des riverains (garages) afin d'envisager un projet.

Deuxièmement aux atout et contraintes de la maison « bateau ».

Toute la parcelle bâtie (194) est sur le même plan que la place. Ces 2 espaces sont liés.

La parcelle 135 entourée de murs de soutènement est un ancien jardin avec une déclivité importante de près de 5.00 m.

Le temps 2 était consacré aux orientations d'aménagement :

- Le stationnement sur terre battue est maintenu devant les commerces et sera étendu de l'autre côté de la départementale ;
- Le fond de la place au-delà de la bascule autour du lavoir est enherbé mais peut servir de réserve de stationnement car aménagé en mélange terre pierre ;
- Toute la place est plantée d'arbres de haut jet spécialement taillés pour avoir des premières branches à 3.50 m de hauteur ;
- Le parc de la maison « bateau » est conservé et confirmé dans sa fonction de jardin (thème à définir). Le mur de soutènement qui le sépare de la route départementale est restauré ;
- Afin de lier l'espace vert du Theil à la place, il serait possible d'employer le même vocabulaire architectural par la construction d'un mur de soutènement identique se retournant sur la voie communale du Theil. L'avantage serait de relever l'assiette du terrain permettant la création sous les arbres d'un terrain de pétanque et de places de stationnement supplémentaires.

Le croquis ci-dessous n'est pas un projet définitif, mais est là pour servir de base à la discussion.



Il y a eu de nombreux commentaires :

- L'Issoire n'est pas busée. Il y a des piliers.
- Le tri sélectif sera transféré dans l'ancienne lagune route de Mézière.
- Un débat s'est engagé pour prévoir ou non des poubelles pour les pique-niqueurs.
- Il a été proposé que le sol sur la place soit identique à celui mis en place à Mortemart (place des Carmes).

- La sécurisation du canal a été largement évoquée. Pour le moment, les études sont en cours et prendrons en compte la vue sur le canal et la lisibilité des commerces.
- Le choix des arbres a été débattu. TV a proposé plusieurs essences (platanes, frênes, acacias ou féviers d'Amérique). Les habitants pourront voter pour leur essence préférée lors de la fête des jardins de la Montjoie le 10 juillet.
- Des panneaux explicatifs pourraient expliquer le rôle des bascules sur les places de villages.

PROCHAIN RDV : ATELIER avec les élus > 12 juillet 2021 à 18h à la salle des fêtes